Tork Floral Air Freshener Spray

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.12.2025
2.0	12.12.2025	11605637-00002	Date de la première version publiée: 10.12.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	:	Tork Floral Air Freshener Spray
Identifiant Unique De Formulation (UFI)	:	0HGD-5FVG-G61X-2FHE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Parfums
Restrictions d'emploi recommandées	:	Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Essity Switzerland AG Parkstrasse 1b 6214 Schenkon, Schwitzerland
Téléphone	:	+41 41 768 93 10
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS	:	info.ch@essity.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Schweizerisches Toxikologischen Informationszentrum (STIZ) Tel.: 145 (24 Stunden, 7 Tage); 112 (24 Stunden-Service) - nur für die
EU-Länder.
N°145 Centre suisse d’information toxicologique de Zurich (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7).
N°145 Centro Svizzero d’Informazione Tossicologica (CSIT) (24 ore, 7 giorni).
Tox info suisse: 145 oder aus dem Ausland: +41 44 251 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l’effet de la chaleur.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol
Acétate de p-tert-butylcyclohexyle
Cyclohexène-3 carboxaldéhyde-1, 2,4-diméthyl-
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone
Pipéronal
2-[[[2,4(ou 3,5)-Diméthyl-3-cyclohexen-1-yl]méthylène]amino]benzoate de méthyle
Oct-2-ynoate de méthyle
(E)-1-(2,6,6-Triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Peut remplacer l’oxygène et causer une suffocation rapide.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 ——— Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 50 %	>= 10 - < 20
Propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 1 - < 10
Acétate de benzyle	140-11-4 205-399-7	Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol	10339-55-6 233-732-6	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1B; H317	>= 1 - < 10
Acétate de p-tert-butylcyclohexyle	32210-23-4 250-954-9	Skin Sens. 1B; H317	>= 1 - < 10
Acétate de cis-2-tert-butylcyclohexyle	20298-69-5 243-718-1	Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2,5

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone	54464-57-2 259-174-3	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 1; H410 ——————— Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,25 - < 1
Cyclohexène-3 carboxaldéhyde-1, 2,4-diméthyl-	68039-49-6 268-264-1 605-043-00-4	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,25 - < 1
Oxyde de biphényle	101-84-8 202-981-2	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412 ——————— Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	>= 0,25 - < 1
2-Phényléthanol	60-12-8 200-456-2	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H311 Eye Irrit. 2; H319 ——————— Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.603,3 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 806 mg/kg	>= 0,1 - < 1
Pipéronal	120-57-0 204-409-7	Skin Sens. 1; H317 Repr. 1B; H360FD	>= 0,1 - < 0,3
Benzoate de méthyle	93-58-3 202-259-7 01-2119969268-21	Acute Tox. 4; H302 Repr. 2; H361d ——————— Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.625 mg/kg	>= 0,1 - < 1
2-[[[2,4(ou 3,5)-Diméthyl-3-cyclohexen-1-yl]méthylène]amino]benzoate de	68738-99-8 272-124-5	Skin Sens. 1B; H317	>= 0,1 - < 1

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

méthyle			
Masse de réaction du 2-méthylbutyle salicylate et du pentyle salicylate	Non attribuée	Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 _____ Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 _____ Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 2.000 mg/kg	>= 0,1 - < 0,25
Oct-2-ynoate de méthyle	111-12-6 203-836-6	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412 _____ Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 _____ Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.530 mg/kg	>= 0,0025 - < 0,025
(E)-1-(2,6,6-Triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	23726-93-4 245-844-2 01-2120105798-49	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,0025 - < 0,025
Tridec-2-ènenitrile	22629-49-8 245-142-6	Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 _____ Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10	>= 0,0025 - < 0,025

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

		Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
Protection pour les secouristes	:	Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
En cas d'inhalation	:	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
En cas de contact avec la peau	:	En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d' eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
En cas de contact avec les yeux	:	En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Faire appel à une assistance médicale.
En cas d'ingestion	:	En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	:	Pas d'information disponible.
Risques	:	Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Le gaz réduit la teneur en oxygène disponible à la respiration.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Traitement	:	Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	:	Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé. En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.
Produits de combustion dangereux	:	Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éloigner toute source d'ignition. Ventiler la zone. Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Enlever avec un absorbant inerte.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.
Si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local, utiliser uniquement dans un endroit équippé d'une ventilation par aspiration antidéflagrante.

Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les vêtements.
Éviter de respirer les aérosols.
Ne pas avaler.
Eviter tout contact avec les yeux.
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Ne pas percer ou brûler même après usage. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Substances et mélanges autoréactifs
Peroxydes organiques
Oxydants
Matières solides inflammables
Liquides pyrophoriques
Matières solides pyrophoriques
Substances et mélanges auto-échauffants
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
Explosifs
Gaz

Température de stockage recommandée : < 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

		(Type d'exposition)		
Butane	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m3	CH SUVA
		VLE	3.200 ppm 7.600 mg/m3	CH SUVA
Isobutane	75-28-5	VME	800 ppm 1.900 mg/m3	CH SUVA
		VLE	3.200 ppm 7.600 mg/m3	CH SUVA
Propane	74-98-6	VME	1.000 ppm 1.800 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail			
		VLE	4.000 ppm 7.200 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail			
Éthanol	64-17-5	VME	500 ppm 960 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Substances que l'on sait être reprotoxiques pour l'homme, Cancérogène, Catégorie 1, Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
		VLE	1.000 ppm 1.920 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Substances que l'on sait être reprotoxiques pour l'homme, Cancérogène, Catégorie 1, Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
Propane-2-ol	67-63-0	VME	200 ppm 500 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
		VLE	400 ppm 1.000 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
Dipropylène glycol	25265-71-8	VME (poussières inhalables)	140 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
		VLE (poussières inhalables)	280 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
Oxyde de biphényle	101-84-8	TWA	1 ppm 7 mg/m3	2017/164/EU

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

	Information supplémentaire: Indicatif			
		STEL	2 ppm 14 mg/m3	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantil-lonnage	Base
Propane-2-ol	67-63-0	Acétone: 25 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4 mmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 25 mg/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4 mmol/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi-tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Éthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	380 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	267 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	114 mg/m3
Propane-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	500 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	888 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	89 mg/m3
	Consomma-teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	319 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	26 mg/kg p.c./jour
Dipropylène glycol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	238 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	84 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	70 mg/m3
	Consomma-teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	51 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	24 mg/kg p.c./jour
Acétate de benzyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	21,9 mg/m3

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

			systémiques	
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé-miques	43,8 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	6,25 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systé-miques	12,5 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,5 mg/m3
	Consomma-teurs	Inhalation	Aigu - effets systé-miques	11 mg/m3
	Consomma-teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	3,125 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systé-miques	6,25 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	3,125 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Ingestion	Aigu - effets systé-miques	6,25 mg/kg p.c./jour
3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé-miques	18 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,7 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systé-miques	5,5 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	1,6 mg/cm2
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	1,6 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,74 mg/m3
	Consomma-teurs	Inhalation	Aigu - effets systé-miques	4,4 mg/m3
	Consomma-teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,4 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systé-miques	2,7 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	1,6 mg/cm2
	Consomma-teurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	1,6 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,2 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Ingestion	Aigu - effets systé-miques	1,3 mg/kg p.c./jour
2-Phényléthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	59,9 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	21,2 mg/kg p.c./jour
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	17,7 mg/m3

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

	teurs		systémiques	
	Consomma-teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	12,7 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	5,1 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Ingestion	Aigu - effets systé-miques	5,1 mg/kg p.c./jour
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	30 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	28,7 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,648 mg/cm2
	Consomma-teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	9 mg/m3
	Consomma-teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	17,2 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,380 mg/cm2
	Consomma-teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	3 mg/kg p.c./jour
Pipéronal	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,29 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,3 mg/m3
	Consomma-teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,375 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,375 mg/kg p.c./jour
Oxyde de biphényle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	245,8 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	9,68 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	58,3 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,15 mg/cm2
Benzoate de méthyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14,8 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4,2 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,61 mg/m3
	Consomma-teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/kg p.c./jour
Masse de réaction du	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	3,17 mg/m3

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

2-méthylbutyle salicylate et du pentyle salicylate			systémiques	
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,9 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,78 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,45 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,45 mg/kg p.c./jour
(E)-1-(2,6,6-Triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,71 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,77 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,67 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,38 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,38 mg/kg p.c./jour
Tridec-2-ènenitrile	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,481 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,840 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,222 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,3 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,150 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Éthanol	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau douce - intermittent	2,75 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	580 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	2,9 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,63 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	380 Aliments mg / kg
Propane-2-ol	Eau douce	140,9 mg/l
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	140,9 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	2251 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg poids

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

		sec (p.s.)
	Sédiment marin	552 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	28 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	160 Aliments mg / kg
Dipropylène glycol	Eau douce	0,1 mg/l
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,238 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,024 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,025 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	313 Aliments mg / kg
Acétate de benzyle	Eau douce	0,004 mg/l
	Eau de mer	0,0004 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,04 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	8,55 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,114 mg/kg
	Sédiment marin	0,0114 mg/kg
	Sol	0,0205 mg/kg
3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol	Eau douce	0,023 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,23 mg/l
	Eau de mer	0,0023 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,223 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,0223 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,031 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	8,53 Aliments mg / kg
Acétate de p-tert-butylcyclohexyle	Eau douce	0,0053 mg/l
	Eau de mer	0,00053 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,053 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	12,2 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,01 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,21 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,42 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	66,67 Aliments mg / kg
Acétate de cis-2-tert-	Eau douce	0,011 mg/l

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

butylcyclohexyle		
	Eau de mer	0,0011 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,5 mg/kg
	Sédiment marin	0,15 mg/kg
	Sol	0,293 mg/kg
2-Phényléthanol	Eau douce	0,215 mg/l
	Eau de mer	0,0215 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	2,15 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,454 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,1454 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,164 mg/kg poids sec (p.s.)
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone	Eau douce	4,4 µg/l
	Eau de mer	0,44 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,73 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,75 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	2,7 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	26,7 Aliments mg / kg
Pipéronal	Eau douce	2,5 µg/l
	Eau douce - intermittent	25 µg/l
	Eau de mer	0,25 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0119 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,0012 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,00084 mg/kg poids sec (p.s.)
Oxyde de biphényle	Eau douce	0,0017 mg/l
	Eau de mer	0,00017 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,017 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,345 mg/kg
	Sédiment marin	0,0345 mg/kg
	Sol	0,0681 mg/kg
Benzoate de méthyle	Eau douce	0,023 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,23 mg/l
	Eau de mer	0,0023 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	8,15 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,492 mg/kg

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,0492 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,085 mg/kg poids sec (p.s.)
Masse de réaction du 2-méthylbutyle salicylate et du pentyle salicylate	Eau douce	0,77 µg/l
	Eau de mer	0,077 µg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	7,7 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,389 mg/kg
	Sédiment marin	0,039 mg/kg
	Sol	1,786 mg/kg
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	80 Aliments mg / kg
(E)-1-(2,6,6-Triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	Eau douce	1,09 µg/l
	Eau douce - intermittent	10,9 µg/l
	Eau de mer	0,11 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	3,2 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,087 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,00867 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,017 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	6,67 Aliments mg / kg
Tridec-2-ènenitrile	Eau douce	0,0108 µg/l
	Eau douce - intermittent	0,1 µg/l
	Eau de mer	0,00108 µg/l
	Eau de mer - intermittent	0,1 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,263 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,0263 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,680 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.
Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.
Si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local, utiliser uniquement dans un endroit équippé d'une ventilation par aspiration antidéflagrante.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi- : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

sage		Lunettes de protection L'équipement doit être conforme à la norme EN SN 166
Protection des mains		
Matériel	:	Gants résistant aux produits chimiques
Remarques	:	Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Prenez note que le produit est inflammable, ce qui peut influer sur le choix de la protection des mains. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Protection de la peau et du corps	:	Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale. Porter les équipements de protection individuelle suivants: Si l'évaluation démondre qu'il existe un risque d'atmosphères explosives ou de feux instantanés, utiliser un revêtement protecteur antistatique retardateur de flamme. Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).
Protection respiratoire	:	Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire. L'équipement doit être conforme à la norme EN SN 137
Filtre de type	:	Appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	aérosol
Forme	:	Aérosol contenant un gaz liquéfié
Propulseur	:	Butane, Isobutane, Propane
Couleur	:	D'incolore à jaune pâle

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aérosol extrêmement inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	19 % (v) (20 °C)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	1,8 % (v) (20 °C)
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	Mélange de solvants ; détermination de la valeur en pH impossible, pas de solution aqueuse
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Pression de vapeur	:	4.000 hPa (20 °C)
Densité	:	0,633 g/cm³ (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Non applicable
Caractéristiques de la particule		
Taille des particules	:	Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Taux d'évaporation	:	Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Aérosol extrêmement inflammable. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée. Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Éthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 10.470 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 116,9 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 15.800 mg/kg

Propane-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 25 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Acétate de benzyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.490 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 0,766 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

née

3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Souris): > 2 mg/l Durée d'exposition: 90 min Atmosphère de test: vapeur Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Acétate de p-tert-butylcyclohexyle:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 3.323 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Lapin): > 4.680 mg/kg Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Acétate de cis-2-tert-butylcyclohexyle:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 4.600 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Cyclohexène-3 carboxaldéhyde-1, 2,4-diméthyl-:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 2.000 - 5.000 mg/kg Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Oxyde de biphényle:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 2.830 mg/kg

2-Phényléthanol:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 1.603,3 mg/kg

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Lapin, mâle): 806 mg/kg

Pipéronal:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 2.700 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Benzoate de méthyle:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 1.625 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

2-[[[2,4(ou 3,5)-Diméthyl-3-cyclohexen-1-yl]méthylène]amino]benzoate de méthyle:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 423
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Masse de réaction du 2-méthylbutyle salicylate et du pentyle salicylate:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 2.000 mg/kg Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.3. Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Oct-2-ynoate de méthyle:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 1.530 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Lapin): 3.300 mg/kg

(E)-1-(2,6,6-Triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1. Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat): > 2.000 - 5.000 mg/kg Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Tridec-2-ènenitrile:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 4.165 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401 Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Toxicité aiguë par inhalation	:	(Rat): > 0,0486 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: OCDE ligne directrice 403
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Éthanol:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Propane-2-ol:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Acétate de benzyle:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Irritation de la peau

Acétate de p-tert-butylcyclohexyle:

Espèce	:	Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode	:	OCDE ligne directrice 439
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Acétate de cis-2-tert-butylcyclohexyle:

Espèce	:	Lapin

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Résultat : Pas d'irritation de la peau

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode : OCDE ligne directrice 439

Résultat : Irritation de la peau

Cyclohexène-3 carboxaldéhyde-1, 2,4-diméthyl-:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Oxyde de biphényle:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation légère de la peau

2-Phényléthanol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Pipéronal:

Espèce : Rat
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Benzoate de méthyle:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

2-[[[2,4(ou 3,5)-Diméthyl-3-cyclohexen-1-yl]méthylène]amino]benzoate de méthyle:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation légère de la peau

Masse de réaction du 2-méthylbutyle salicylate et du pentyle salicylate:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode : OCDE ligne directrice 439
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Résultat : Pas d'irritation de la peau

(E)-1-(2,6,6-Triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode : OCDE ligne directrice 439

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Résultat : Irritation de la peau

Tridec-2-ènenitrile:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode : OCDE ligne directrice 439

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Éthanol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Propane-2-ol:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Acétate de benzyle:

Espèce : Lapin
Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.5.
Résultat : Pas d'irritation des yeux

3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol:

Espèce : Lapin
Méthode : Test de Draize
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Acétate de p-tert-butylcyclohexyle:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Acétate de cis-2-tert-butylcyclohexyle:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Cyclohexène-3 carboxaldéhyde-1, 2,4-diméthyl-:

Espèce : Lapin
Méthode : Test de Draize
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Oxyde de biphényle:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

2-Phényléthanol:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Pipéronal:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Benzoate de méthyle:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

2-[[[2,4(ou 3,5)-Diméthyl-3-cyclohexen-1-yl]méthylène]amino]benzoate de méthyle:

Espèce	:	Culture de tissu
Méthode	:	OCDE ligne directrice 492
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Masse de réaction du 2-méthylbutyle salicylate et du pentyle salicylate:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.5.
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Oct-2-ynoate de méthyle:

Espèce	:	Cornée bovine
Méthode	:	OCDE ligne directrice 437
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

(E)-1-(2,6,6-Triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Tridec-2-ènenitrile:

Espèce	:	Cornée bovine
Méthode	:	OCDE ligne directrice 437
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Éthanol:

Type de Test	:	Essai de gonflement de l'oreille de souris (MEST)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Résultat	:	négatif

Propane-2-ol:

Type de Test	:	Test de Buehler
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	négatif

Acétate de benzyle:

Type de Test	:	Magnusson-Kligman-Test
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	négatif

3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol:

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	positif
Evaluation	:	Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

Acétate de p-tert-butylcyclohexyle:

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	positif
Evaluation	:	Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Acétate de cis-2-tert-butylcyclohexyle:

Type de Test	:	Test de Buehler
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	négatif

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone:

Evaluation	:	Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	positif

Cyclohexène-3 carboxaldéhyde-1, 2,4-diméthyl-:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	positif
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation	:	Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

Oxyde de biphényle:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Humain
Résultat	:	négatif

2-Phényléthanol:

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	négatif

Pipéronal:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	positif

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Evaluation	:	Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Benzoate de méthyle:

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	négatif

2-[[[2,4(ou 3,5)-Diméthyl-3-cyclohexen-1-yl]méthylène]amino]benzoate de méthyle:

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	positif
Evaluation	:	Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

Masse de réaction du 2-méthylbutyle salicylate et du pentyle salicylate:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	négatif

Oct-2-ynoate de méthyle:

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	positif
Evaluation	:	Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme

(E)-1-(2,6,6-Triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one:

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Résultat	:	positif
Evaluation	:	Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Tridec-2-ènenitrile:

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Résultat	:	positif
Evaluation	:	Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Éthanol:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Méthode: OCDE Ligne directrice 476 Résultat: négatif Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif

Propane-2-ol:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Souris Voie d'application: Injection intrapéritonéale Résultat: négatif

Acétate de benzyle:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Résultat: négatif

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif

3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Souris Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE ligne directrice 474 Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Acétate de p-tert-butylcyclohexyle:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Méthode: OCDE ligne directrice 473 Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Acétate de cis-2-tert-butylcyclohexyle:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: OCDE ligne directrice 471

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

		Résultat: négatif Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Méthode: OCDE ligne directrice 473 Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Rat Voie d'application: Contact avec la peau Résultat: négatif

Cyclohexène-3 carboxaldéhyde-1, 2,4-diméthyl-:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Souris Voie d'application: Injection intrapéritonéale Méthode: OCDE ligne directrice 474 Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Oxyde de biphényle:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif

2-Phényléthanol:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Méthode: OCDE ligne directrice 473 Résultat: négatif Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Méthode: OCDE ligne directrice 476

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Résultat: négatif

Pipéronal:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Essai de mutation létale dominante chez le rongeur (cellule germinale) (in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Benzoate de méthyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

2-[[[2,4(ou 3,5)-Diméthyl-3-cyclohexen-1-yl]méthylène]amino]benzoate de méthyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Masse de réaction du 2-méthylbutyle salicylate et du pentyle salicylate:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Oct-2-ynoate de méthyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Souris Voie d'application: Injection intrapéritonéale Résultat: négatif

(E)-1-(2,6,6-Triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Souris Voie d'application: Injection intrapéritonéale Méthode: OCDE ligne directrice 474 Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Tridec-2-ènenitrile:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Méthode: OCDE Ligne directrice 476 Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Souris Voie d'application: Injection intrapéritonéale Méthode: OCDE ligne directrice 474 Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Propane-2-ol:

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Durée d'exposition	:	104 semaines
Méthode	:	OCDE ligne directrice 451
Résultat	:	négatif

Acétate de benzyle:

Espèce	:	Souris
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	103 semaines
Résultat	:	négatif

Pipéronal:

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	2 années
Résultat	:	négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Éthanol:

Effets sur la fertilité	:	Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations Espèce: Souris Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif

Propane-2-ol:

Effets sur la fertilité	:	Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif
Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif

Acétate de benzyle:

Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif

3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol:

Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Rat

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Acétate de p-tert-butylcyclohexyle:

Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif

Acétate de cis-2-tert-butylcyclohexyle:

Effets sur la fertilité	:	Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE Ligne directrice 422 Résultat: négatif
Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE ligne directrice 422 Résultat: négatif

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone:

Effets sur la fertilité	:	Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE ligne directrice 443 Résultat: négatif
Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: négatif

Oxyde de biphényle:

Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: négatif

2-Phényléthanol:

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Rat Voie d'application: Contact avec la peau Résultat: négatif Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif

Pipéronal:

Effets sur la fertilité	:	Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE Ligne directrice 422 Résultat: positif
Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: positif
Toxicité pour la reproduction - Evaluation	:	Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale., Preuves manifestes d'effets néfastes sur la croissance, sur la base de l'expérimentation animale.

Benzoate de méthyle:

Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: positif Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive
Toxicité pour la reproduction - Evaluation	:	Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.

(E)-1-(2,6,6-Triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one:

Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Tridec-2-ènenitrile:

Effets sur la fertilité	:	Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE Ligne directrice 422 Résultat: négatif
Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE Ligne directrice 422 Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Propane-2-ol:

Evaluation	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol:

Evaluation	:	Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 100 mg/kg de poids corporel ou moins.

Tridec-2-ènenitrile:

Evaluation	:	Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 100 mg/kg de poids corporel ou moins.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Éthanol:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	1.730 mg/kg
LOAEL	:	3.200 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	90 jours

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Propane-2-ol:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	12,5 mg/l
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	104 Sem.

Acétate de benzyle:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	500 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	14 jours

3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	> 30 - 300 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	28 jours
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Acétate de p-tert-butylcyclohexyle:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	> 300 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	28 jours
Méthode	:	OCDE ligne directrice 407
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Acétate de cis-2-tert-butylcyclohexyle:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	437 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	> 10 Sem.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 422

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	120 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	90 jours
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408

Cyclohexène-3 carboxaldéhyde-1, 2,4-diméthyl-:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	> 100 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Durée d'exposition	:	90 jours
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Oxyde de biphényle:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	301 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	13 Sem.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408

2-Phényléthanol:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	510 mg/kg
LOAEL	:	1.020 mg/kg
Voie d'application	:	Contact avec la peau
Durée d'exposition	:	90 jours

Pipéronal:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	300 mg/kg
LOAEL	:	1.000 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	84 jours
Méthode	:	OCDE ligne directrice 422

Tridec-2-ènenitrile:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	60 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	54 - 63 jours
Méthode	:	OCDE ligne directrice 422

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Éthanol:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 14.200 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 5.012 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l Durée d'exposition: 72 h EC10 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 11,5 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (Protozoa (Protozoaire)): 5.800 mg/l Durée d'exposition: 4 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: >= 79 mg/l Durée d'exposition: 100 jr Espèce: Oryzias latipes (médaka)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 9,6 mg/l Durée d'exposition: 9 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Propane-2-ol:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9.640 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 24 h
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 1.050 mg/l Durée d'exposition: 16 h

Acétate de benzyle:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 4 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 17 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

tiques		Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 110 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 52 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 : 855 mg/l Durée d'exposition: 3 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,92 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)

3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 24 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 23 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 25,1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 6,3 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Acétate de p-tert-butylcyclohexyle:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 8,6 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 5,3 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 22 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3. EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 11 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.
Toxicité pour les microorga-	:	EC10 : 122 mg/l

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

nismes		Durée d'exposition: 3 h

Acétate de cis-2-tert-butylcyclohexyle:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 5,6 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 17 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 4,2 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	:	NOEC : 100 mg/l Durée d'exposition: 61 jr

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1,3 mg/l Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,38 mg/l Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 2,6 mg/l Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): >= 2,6 mg/l Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,16 mg/l Durée d'exposition: 30 jr Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	EC10: 0,044 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Cyclohexène-3 carboxaldéhyde-1, 2,4-diméthyl-:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2. Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Oxyde de biphényle:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,2 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,7 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,32 mg/l Durée d'exposition: 72 h CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,58 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1

2-Phényléthanol:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): > 215 - 464 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: DIN 38412

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 287,17 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1.300 mg/l Durée d'exposition: 72 h EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 430 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les microorganismes	:	NOEC : 100 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Pipéronal:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 2,5 mg/l Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 52 mg/l Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 31 mg/l Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201 EC10 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 4,8 mg/l Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (boue activée): > 100 mg/l Durée d'exposition: 28 jr

Benzoate de méthyle:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 23 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1. Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 111,9 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3. Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

		EC10 (Selenastrum capricornutum (algue d'eau douce)): 62,4 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3. Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (boue activée): 815 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209 Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

2-[[[2,4(ou 3,5)-Diméthyl-3-cyclohexen-1-yl]méthylène]amino]benzoate de méthyle:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 3,9 mg/l Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 7,94 mg/l Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Masse de réaction du 2-méthylbutyle salicylate et du pentyle salicylate:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1,34 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1. Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,88 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,77 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,2 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Facteur M (Toxicité aiguë	:	1

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

pour le milieu aquatique)		
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1

Oct-2-ynoate de méthyle:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,62 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,79 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,2 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1

(E)-1-(2,6,6-Triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1,09 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les microorganismes	:	EC10 (boue activée): 93,9 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Tridec-2-ènenitrile:

Toxicité pour les poissons	:	LL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 0,164 mg/l Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,01084 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,106 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,0594 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

		Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	10

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Éthanol:

Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 84 % Durée d'exposition: 20 jr

Propane-2-ol:

Biodégradabilité	:	Résultat: dégradable rapidement
BOD/COD	:	BOD: 1,19 (DBO5) COD: 2,23 BOD/COD: 53 %

Acétate de benzyle:

Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 100 % Durée d'exposition: 28 jr

3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol:

Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 91 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Acétate de p-tert-butylcyclohexyle:

Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 75 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.C.

Acétate de cis-2-tert-butylcyclohexyle:

Biodégradabilité	:	Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 43 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 11 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Cyclohexène-3 carboxaldéhyde-1, 2,4-diméthyl-:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 3 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Oxyde de biphényle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 76 %
Durée d'exposition: 20 jr

2-Phényléthanol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 100 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Pipéronal:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 82 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Benzoate de méthyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 62 %
Durée d'exposition: 29 jr
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.C.

2-[[[2,4(ou 3,5)-Diméthyl-3-cyclohexen-1-yl]méthylène]amino]benzoate de méthyle:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 25 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.E.

Masse de réaction du 2-méthylbutyle salicylate et du pentyle salicylate:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 86 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Remarques: Selon les données provenant de composants

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

similaires

Oct-2-ynoate de méthyle:

Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 80 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE ligne directrice 301F

(E)-1-(2,6,6-Triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one:

Biodégradabilité	:	Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 65 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Tridec-2-ènenitrile:

Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 88 % Durée d'exposition: 29 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 301F

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Éthanol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: -0,35

Propane-2-ol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 0,05

Acétate de benzyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 1,96

3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 3,3 Méthode: OCDE ligne directrice 107

Acétate de p-tert-butylcyclohexyle:

Bioaccumulation	:	Facteur de bioconcentration (FBC): < 500
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 4,8

Acétate de cis-2-tert-butylcyclohexyle:

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Bioaccumulation	:	Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Facteur de bioconcentration (FBC): 203 Méthode: OCDE ligne directrice 305
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 4,7 - 4,8

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone:

Bioaccumulation	:	Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) Facteur de bioconcentration (FBC): 391 Méthode: OCDE ligne directrice 305
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 5,65 Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Cyclohexène-3 carboxaldéhyde-1, 2,4-diméthyl-:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 2,85 Remarques: Calcul

Oxyde de biphényle:

Bioaccumulation	:	Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Facteur de bioconcentration (FBC): 155 - 200
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 4,21

2-Phényléthanol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 1,3

Pipéronal:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 1,2 Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Benzoate de méthyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 2,12

2-[[[2,4(ou 3,5)-Diméthyl-3-cyclohexen-1-yl]méthylène]amino]benzoate de méthyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 1,9 Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Masse de réaction du 2-méthylbutyle salicylate et du pentyle salicylate:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 4,5

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Oct-2-ynoate de méthyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 3 Méthode: OCDE Ligne directrice 117

(E)-1-(2,6,6-Triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one:

Bioaccumulation	:	Espèce: Cyprinus carpio (Carpe) Facteur de bioconcentration (FBC): 14 - 56
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 3,4 Méthode: OCDE Ligne directrice 123

Tridec-2-ènenitrile:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: >= 5,9 Méthode: OCDE Ligne directrice 117

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Éthanol:

Répartition entre les compartiments environnementaux	:	log Koc: 0,2

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation	:	Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

Produit	:	Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets. Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Emballages contaminés	:	Vider complètement les bombes aérosols (y compris le gaz propulseur) Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ils peuvent exploser et causer des blessures et / ou la mort. Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d’identification

ADN	:	UN 1950
ADR	:	UN 1950
RID	:	UN 1950
IMDG	:	UN 1950
IATA	:	UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	AÉROSOLS
ADR	:	AÉROSOLS
RID	:	AÉROSOLS
IMDG	:	AEROSOLS
IATA	:	Aerosols, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

		Classe	Risques subsidiaires
ADN	:	2	2.1
ADR	:	2	2.1
RID	:	2	2.1

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

IMDG	:	2.1
IATA	:	2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage	:	Non réglementé
Code de classification	:	5F
Étiquettes	:	2.1

ADR

Groupe d'emballage	:	Non réglementé
Code de classification	:	5F
Étiquettes	:	2.1
Code de restriction en tunnels	:	(D)

RID

Groupe d'emballage	:	Non réglementé
Code de classification	:	5F
Numéro d'identification du danger	:	23
Étiquettes	:	2.1

IMDG

Groupe d'emballage	:	Non réglementé
Étiquettes	:	2.1
EmS Code	:	F-D, S-U

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	203
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y203
Groupe d'emballage	:	Non réglementé
Étiquettes	:	Flammable Gas

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	203
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y203
Groupe d'emballage	:	Non réglementé
Étiquettes	:	Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement	:	non

ADR

Dangereux pour l'environnement	:	non

RID

Dangereux pour l'environnement	:	non

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

IMDG
Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 50.000 kg

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 88,5 %

Autres réglementations:

Article 4 alinéa 1bis, article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) ; articles 5 et 6 de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qu i ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Les jeunes qui disposent d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) peuvent, dans le cadre du métier appris, exécuter les travaux dangereux nécessitant l'emploi de ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations	:	Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H311	:	Toxique par contact cutané.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360FD	:	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H361d	:	Susceptible de nuire au fœtus.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2017/164/EU	:	Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
CH BAT	:	Switzerland. Liste des VBT
CH SUVA	:	Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
2017/164/EU / STEL	:	Valeur limite à courte terme
2017/164/EU / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	:	valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut alle-

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

mand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité	:	Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Classification du mélange:		**Procédure de classification:**
Aerosol 1	H222, H229	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.
Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss

transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu’ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.216.179) am 23.10.2026 um 18:58 Uhr · sana.swiss